

# LES CSE AU PRISME DE LA CRISE



**S**ous prétexte d'urgence sanitaire, tous les mauvais coups sont permis pour affaiblir les salarié.e.s et discréditer la CGT.

Il y a en face-à-face, d'une part les organisations syndicales dont le rôle est de s'assurer que les salarié.e.s vont reprendre leurs activités en toute sécurité et d'autre part la ministre, Madame la Ministre Muriel Pénicaud, qui entend utiliser la situation pour attaquer ce qui reste du Code du Travail et accélérer l'activité économique du pays. Pour accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Reprise d'Activité (PRA), le Ministère du Travail a publié le 5 mai 2020, un protocole national de déconfinement pour les entreprises, afin d'assurer santé et sécurité des salarié.e.s. Cette reprise ne peut donc se construire au « doigt mouillé », ni être subordonnée aux velléités des directions. Elle nécessite un cadre précis, transverse et prescriptif pour l'ensemble de l'entreprise tout en y intégrant les particularités des diverses situations de travail rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs métiers. Depuis le début du confinement les directions tentent de bypasser les instances légales afin de gérer à leur façon cette crise sanitaire Covid-19. Les élus CGT doivent donc batailler pour que les directions consultent les CSE. Car ce que le Ministère du Travail omet de rappeler, c'est que les PRA post-confinement s'inscrivent dans l'obligation d'in-

formation/consultation du CSE, conformément à la notion de « projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ».

**Cette reprise ne peut donc se construire au « doigt mouillé », ni être subordonnée aux velléités des directions**

Dans le nucléaire par exemple, depuis le début de la crise, deux CSE se tiennent par semaine. « Nous sommes déjà à 13 CSE extraordinaires sur ce sujet, soit entre 30 et 40 heures de réunion » explique Yannick secrétaire CSE. À la R&D, 4 CSE et une réunion point Covid toutes les semaines et 4 CSSCT Covid depuis le début de la crise. Malgré les rencontres régulières avec la direction, le dialogue social n'est pas de qualité témoigne une élue : « la direction n'a en général pas répondu aux questions et ne fournit pas les documents nécessaires à un bon travail des élus en CSE ». À ENEDIS le dernier CSE Central pour l'analyse du PRA s'est déroulé sur 3 jours consécutifs ! De plus, les délais pour préparer ces instances sont réduits et compliquent l'analyse approfondie des dossiers.



### Savoir pour prévoir, afin de pouvoir

La CGT remonte les questions des salarié.e.s, travaille sur les référentiels en matière de sécurité sanitaire, communique avec la médecine du travail, étudie les propositions de la direction sur les temps de travail, interpelle les Inspecteurs du Travail... Ce travail de fourmis des élu.e.s est essentiel pour s'assurer d'une protection optimale des salarié.e.s ; il permet d'alimenter la direction dans ses actions mais également dans ses messages de communication. « *Nous grandissons ensemble* » confie un directeur de CNPE. « *Il est nécessaire de nous remonter vos questions auxquelles moi et mon équipe n'avions pas pensé* ». Les résultats sont plutôt positifs, car les interventions syndicales conjuguées avec la volonté de protéger les salarié.e.s, conduisent à la mise en place de nombreuses mesures bénéfiques.

Ce travail de fourmis  
des élu.e.s est essentiel  
pour s'assurer  
d'une protection optimale  
des salarié.e.s

### Une vision tronquée des actions syndicales : Décryptage

La démarche de déconfinement mise en place doit être conduite dans un cadre concerté avec les élus, afin de garantir sa faisabilité, son effectivité et son appropriation la plus large par tous les acteurs participant à la lutte contre la propagation du virus. En aucun cas, comme voudraient le faire croire certains médias, l'activité syndicale est d'empêcher les entreprises de fonctionner.

Le Journal Le Point du 8 mai 2020 titre – « La CGT parvient à faire fermer l'usine Renault de Sandouville ». Ce titre conduit le citoyen à penser que la CGT est contre la reprise des activités et de surcroît, par une information erronée relayée par les médias des chaînes TV, que la décision de justice pourrait remettre en cause le paiement du chômage partiel des salarié.e.s (vous noterez le condition-

nel). D'une part, la situation sanitaire ne permettait pas aux salarié.e.s de reprendre le travail en toute sécurité, d'ailleurs la justice a donné raison à la CGT, et d'autre part le problème du paiement du chômage partiel n'est pas la conséquence d'une décision de justice mais de la mévente de ses véhicules et d'une délocalisation de la production en Corée qui conduirait Renault à licencier.

## En aucun cas, l'activité syndicale est d'empêcher les entreprises de fonctionner

Les salarié.e.s assistent à un paradoxe entre les discours bienveillants et rassurants des directions et la CGT qui alerte sur la réalité du terrain. Les causeries de la direction au travers de séances de questions/réponses en ligne ou en audio se veulent rassurantes : exposés rassembleurs, lissés et bienveillants. Mais si l'on y prête un peu plus d'attention, il faut s'assurer de la véracité des propos.

### Entre vouloir et avoir il y a parfois un monde

Allons faire un tour sur VEOL, l'intranet EDF. Toutes les directions EDF y communiquent sur les règles et gestes sanitaires à respecter et font témoigner leurs agents : « Les services Médicaux sont « toujours prêts » (comme les scouts). Marcel, chef de pôle TEAM ANTI-COVID-BUGEY (TAC-BUGEY) y déclare : « ACCOMPAGNER LE DECONFINEMENT ». Sauf que, les vœux ne sont pas toujours exaucés : en mai, sur certains sites (ENEDIS), les masques ne sont toujours pas arrivés. Dans les centrales, les plexiglas sont en cours de fabrication... Les visites CSSCT démontrent que les gels hydro alcooliques ne sont pas en place, que les locaux ne sont pas nettoyés aux fréquences annoncées. À EDF R&D, les élus CGT en CSE COVID ont pu constater que plusieurs mesures préconisées par la Direction dans les fiches « réflexe » n'étaient pas mises en place ou non prévues (blouses à usage unique pour les salarié.e.s du ménage, bandeaux nettoyants et lingettes à usage unique non utilisés...), les contrats des personnels de ménage n'ont pas été augmentés alors même que les conditions actuelles nécessitent un nettoyage approfondi des locaux... Alors les salarié.e.s doivent-ils revenir coûte que coûte ?

Les Inspecteurs du Travail sont aussi en première ligne pour défendre les droits (et la vie) des salarié.e.s. Ainsi, les élus CGT sont en contact régulier avec eux pour alerter ou prendre conseil. Mais leur travail est parfois mis à mal. Un inspecteur est suspendu car il exigeait l'utilisation de masques pour les aides à domicile. Cela n'a pas plu à l'employeur ni aux consignes du Ministère qui sont de ne pas trop pénaliser les entreprises ! On assiste ni plus ni moins

à une forme de musèlement des principes fondamentaux de la République.

## Cette crise génère du questionnement

En effet, si les PRA présentés sont assez bien adaptés à la situation actuelle de reprise, qu'en sera-t-il si la situation sanitaire était amenée à évoluer fortement ? Évolution du niveau d'activité, retour progressif des salarié.e.s sur site, montée en charge de la production, organisation, durée du travail...

En effet, nombre d'imprévus et de situations non anticipées dans le PRA (comme une augmentation des arrêts de travail dans les jours qui suivent la reprise) vont apparaître. Cela nécessitera des calages et améliorations indispensables. L'indispensable « cadre concerté » (pour reprendre les termes du Ministère du Travail), doit donc perdurer au fil du déploiement. Ainsi, les élus devront veiller à ce que, dans les PRA, un nombre suffisant de réunions du CSE par semaine permette les remontées terrain, la vérification de la bonne adaptation des mesures, la gestion des difficultés rencontrées... Ce sera autant d'occasions de faire le point sur les nouvelles recommandations sanitaires nationales à prendre en compte.

Sur certains sites, notamment dans les métropoles, les conditions de retour des salarié.e.s sur leur site de travail sont complexes. Dans les PRA, les directions ont projeté des objectifs de présence permettant la distanciation sociale. Par exemple à Paris, 30 % à Smartside (93) et Wagram (75), et 25 % à la tour PB6 à La Défense (92). La recommandation est de « privilégier les transports individuels (vélo, deux roues, automobile...) et éviter au maximum le recours aux transports en commun potentiellement saturés ». À La Défense les salarié.e.s sont priés de rester en télétravail. Sur les sites de plateaux d'accueil acheminement, les médecins du travail alertent sur le risque de transmission du Covid-19 pour les agents qui travaillent dans une salle fermée, même si celle-ci est grande, du fait de la climatisation. À Flamanville 3, une partie des Prestataires et Agents sont invités à travailler en poste 2x8 pour éviter la surpopulation sur site. Mais cette nouvelle orga-

nisation n'est pas cadrée dans le temps ! N'est-ce pas là la porte ouverte à mettre en place des cadences de travail différentes dans le seul but d'accroître la productivité ?

Quelles conséquences sur la vie personnelle ? Comment vont se passer les retours ? Que vont devenir les FLEX-OFFICE, OPEN-SPACE... ? Quels risques liés au transport individuel ? Est-il envisageable que tous les salarié.e.s reviennent en septembre ?

Il va sans dire que nos habitudes de travail vont évoluer dans les mois et années à venir. Pour le moment pas de réponse... Un travail de réflexion avec les élus devra être engagé avant la fin de l'année 2020. D'ici là, une veille attentive de la CGT est nécessaire pour que la direction ne soit pas tentée de mettre en place définitivement de nouvelles organisations avec l'aide complice de l'état.

## Tirer les leçons de la crise

La CGT souhaite qu'à l'issue de la crise sanitaire, et au minimum dès la rentrée de septembre, un grand chantier de réflexion soit ouvert afin de réfléchir collectivement sur ce qu'il est désormais souhaitable de mettre en place en termes d'espace de travail pour les salarié.e.s. À EDF, il est nécessaire qu'un nouveau référentiel soit mis en

N'est-ce pas là la porte ouverte à mettre en place des cadences dans le seul but d'accroître la productivité ?

place pour prendre en compte non seulement les risques sanitaires, mais également la qualité de vie au travail, des moyens d'accès collectifs aux sites (transports en commun disponibles, parkings auto et vélo en quantités suffisantes, moyens liés au télétravail...), l'organisation du télétravail...



# QUEL CIRQUE AUTOUR DE L'ARENH!

© EDF - Mayeux Laurent / PWP



**S**uite au Covid-19, des concurrents d'EDF invoquent la « force majeure » pour s'exonérer de leurs engagements vis-à-vis de l'ARENH : un dispositif totalement injuste depuis son origine ! Avec la crise et les mesures de confinement, la consommation d'électricité a baissé (environ 15 % en France) tout comme les prix de marché qui se sont effondrés. Les fournisseurs alternatifs qui s'étaient engagés à acheter des volumes d'ARENH à 42 €/MWh se sont retrouvés avec des surplus par rapport à leurs besoins. Ils ont donc dû les revendre sur le marché journalier (SPOT) à un prix inférieur : d'où des pertes financières. Trois d'entre eux (dont Total Direct Energie) ont fait valoir une clause de « force majeure », confirmée par les tribunaux de commerce, qui les autorise à ne pas respecter leurs engagements vis-à-vis de l'ARENH sur la totalité des volumes souscrits, alors même que leurs ventes n'étaient évidemment pas réduites à zéro. C'est bien sûr un effet d'aubaine pour les actionnaires de Total, mais qui risque de coûter plusieurs dizaines de millions d'euros à EDF. En retour, EDF a fait appel de cette

décision, tout en résiliant leurs contrats d'ARENH jusqu'à la fin de l'année pour protéger ses intérêts et dissuader ses concurrents d'interpréter l'ARENH comme une assurance gratuite contre les fluctuations du marché... La décision en référé de la cour d'appel est attendue après l'été ou fin 2020. Précisons qu'ENGIE ne fait pas partie des trois plaignants.

## EDF se retrouve être l'assureur de ses concurrents

C'est une nouvelle démonstration que l'ARENH est à bout de souffle : EDF gère les conséquences de la crise en tant qu'industriel, assume la production électrique y compris pour ses concurrents qui se contentent de facturer l'électricité, souvent avec des services clientèle dématérialisés (et parfois avec des centres d'appels délocalisés à l'étranger). La FNME-CGT, depuis l'origine, n'a cessé de pourfendre ce dispositif ARENH, et d'autant plus à la veille de longs contentieux, contestations, résiliations, instabilités... La perspective pour la direction d'EDF ne serait qu'une issue financière : elle voudrait troquer une vente à la découpe d'EDF (projet Hercule) contre une refonte du dispositif ARENH : la CGT et les salariés y sont totalement opposés ! Arroseeurs arrosés ?

## La FNME-CGT depuis l'origine n'a cessé de pourfendre ce dispositif ARENH

Si cet hiver le prix de marché de l'électricité venait à grimper (EDF a annoncé une baisse de production nucléaire), ces opportunistes pourraient bien au final se mordre les doigts...

## ARENH?

En 2011, Bruxelles, avec la complicité du gouvernement français, a imposé l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique faute de pouvoir démanteler EDF pour casser sa position dominante et développer la concurrence en France. EDF doit donc céder aux fournisseurs alternatifs concurrents à prix fixe un quart de sa production nucléaire (100 TWh) à 42 €/MWh (depuis 2012 !). Le PDG JB Lévy a déclaré le 4 juin 2020 : « Nous allons poursuivre notre combat pour obtenir la modification de l'ARENH : les attaques de nos concurrents, que nous contestons vigoureusement, démontrent de manière spectaculaire que ce dispositif asymétrique, injuste, démotivant, doit évoluer ».

L'ARENH est présent dans toutes les offres de marché, dans les Tarifs Réglementés de Vente et aussi dans les offres « vertes » (assorties de garanties d'origine). Son seul avantage - et pas le moindre - c'est qu'il joue un effet stabilisant sur les factures, tout en étant une composante adossée à une réalité industrielle.